

## DECISION N°007/ENVOL-RDC/PR/11/2019 DU 13/11/ 2019 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COORDINATION PROVINCIALE DANS LA PROVINCE DU HAUT-UELE

## LE PRESIDENT NATIONAL D'ENVOL,

Vu la Constitution du 18 février 2006, spécialement ces articles 6, 7 et 8;

Vu la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques;

Vu l'arrêté du Vice-Premier ministre, ministre de <u>l'intérieur</u> et sécurité n°072/2011 du 09 juin 2011 portant enregistrement de l'Envol de la Rd. Congo, en sigle « ENVOL » ;

Vu les Statuts de l'ENVOL spécialement ses articles 49, 52, 53, 81 et 84;

Considérant les recommandations du Bureau Politique tenu à Kinshasa sous forme de convention élargi aux coordinations et fédérations du 11 au 13 juillet 2019 ;

Vu la nécessité de la restructuration en vue de relancer les activités du parti et son animation sur le territoire national;

Vu les résultats électoraux issus des élections de décembre 2018 ;

Vu la délibération de la réunion du Comité National du 04 Novembre 2019 ;

## **DECIDE**:

Article I : Sont nommés membres de la coordination provinciale, dans la province du HAUT-UELE, les personnes dont les noms sont en regard de leurs fonctions :

1. Monsieur Sixte TANDEMA KULITO

Coordonnateur provincial

2. Monsieur Eric LIFAKI NENDUMBA

Coordonnateur provincial Adjoint, superviseur des territoires du sud de la province (RUNGU, WAMBA, NYANGARA)

3. Madame AGELE ATAKURU

Coordonnatrice Adjointe, superviseure des territoires du nord de la province (WATSA, FARADJA et DUNGU)

Article II : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

**Article III** : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 13 Novembre 2019

Delly SESANGA HIPUNGU DJA KASENG

TÉL: +243 99 89 60 650 - +243 82 32 71 314